



MEMBRE DE L'UELEI - UNION LUXEMBOURGEOISE
DES ENTREPRISES DE TRAVAIL INTERIMAIRE

TURBOLUX sàrl
TRAVAIL TEMPORAIRE
Internet : www.turbolux.lu
E-mail: info@turbolux.lu

No fiscal No tva Autorisation	Contrat de mission Initial	No de salarié No de client No de contrat
--	---	---

Le travailleur intérimaire
No de sécurité sociale

s'engage à l'égard de l'entreprise de travail temporaire

contre rémunération, d'accomplir auprès de l'utilisateur
une tâche précise et non durable.

Description du contrat de mission

Lieu de travail / Lieu d'occupation

Nom de la personne à contacter
L'horaire de travail est
Le salaire ou traitement initial brut est fixé à
Index en vigueur
Complément de salaire, Indemnités

Indemnité de congé %

Initial

1er Avenant

2ème Avenant

Date de début de mission
Date de fin de mission
La durée minimale est de
La période d'essai est de
La durée de la mission est de
Le nom du salarié absent est
Le salaire de référence est
Durée Hebdomadaire

Nature de l'emploi
Motif de la mission
Qualification
Caisse de maladie

Le salarié déclare avoir été pleinement informé sur les dispositions à observer en matière de sécurité et de santé au travail ainsi que sur les risques professionnels éventuels. Il s'engage à prendre soin et de sa sécurité de même que celle des autres personnes concernées du fait de ses actes ou omissions au travail et notamment de respecter toutes les mesures de sécurité ou de prévention.

Le salarié a droit au congé légal conformément aux dispositions de la loi modifiée du 22 avril 1966 portant réglementation uniforme du congé annuel payé des salariés du secteur privé et à la convention collective applicable à l'entreprise. Le contrat de mission est régi par les dispositions légales et notamment par la loi du 19 mai 1994 sur le travail intérimaire et le prêt temporaire de main d'oeuvre.

L'embauche du salarié par l'utilisateur à l'issue de la mission n'est pas interdite.

Fait en double exemplaire à _____, le

Veillez, s'il vous plaît, nous retourner impérativement un exemplaire dûment signé.

Le travailleur intérimaire soussigné reconnaît avoir pris connaissance
du verso du présent contrat

L'entreprise de travail temporaire

